



Strasbourg, le 13 juin 2020

à Madame l'Inspectrice d'Académie
65 avenue de la Forêt Noire
67 000 STRASBOURG

Objet : LSU de la dernière période et consigne syndicale

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Certains IEN mettent la pression sur les collègues pour que le LSU soit complété pour cette période tout en précisant que cette évaluation ne doit porter que sur les enseignements dispensés en présentiel avant le 16 mars 2020.

Or quelle que soit la périodicité (trimestrielle ou semestrielle) retenue par les équipes pour l'usage de cet outil de communication, cela ne représente que deux ou trois semaines d'enseignements. Il n'y a donc rien ou quasiment rien à compléter.

Il nous semble donc que cette tâche chronophage qui pourrait s'imposer aux collègues serait malvenue, surtout après des semaines d'un travail sans relâche.

Après avoir réinventé l'école avec des moyens de fortune et du matériel personnel, il faut avoir conscience qu'ils assurent actuellement bien souvent une double mission : celle d'enseigner en présentiel dans les conditions particulièrement difficiles, celle d'assurer une continuité pédagogique par un enseignement en distanciel. Deux missions qui demandent le double de travail.

La tâche pour les directeurs est encore plus rude. Ils doivent au gré des changements de stratégie ministérielle, recommencer une organisation difficile, résolvant des équations à de multiples inconnues et devant expliquer aux adjoints comme aux parents ces modifications. L'heure est aussi pour eux aux inscriptions et aux difficiles répartitions. S'annoncent discrètement l'organisation des 2S2c et celle de « vacances apprenantes ».

Nous espérons donc un positionnement qui soit un signe fort en direction des personnels enseignants du département, ils en ont besoin, ils le méritent, ils l'attendent.

Quoi qu'il en soit, dans l'intérêt même du service public d'éducation, la consigne syndicale que le SE-Unsa 67 portera à la connaissance des collègues sera de ne pas remplir le LSU pour cette période s'il n'y a pas matière à communiquer via ce document pas encore dématérialisé.

Nous vous prions d'agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, nos respectueuses salutations.

Laure TREMOLIERES et Didier CHARRIE
co-secrétaires départementaux du Bas-Rhin